



CIRCULAIRE 153-25

Le 1 décembre 2025

RAPPORTS RELATIFS À L'ACCUMULATION DE POSITIONS POUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS (LOPR)

Rappel concernant les dates de déclaration des rapports LOPR

La Division de la réglementation souhaite rappeler aux participants leur obligation de transmettre quotidiennement les rapports relatifs à l'accumulation de positions (« rapports LOPR ») sur les instruments dérivés inscrits à la Bourse de Montréal inc. (la « Bourse »), tel que stipulé à l'[Article 6.500](#) des Règles de la Bourse.

Tel qu'indiqué à la section 2.1 du [Guide des exigences réglementaires LOPR](#), la **date du rapport** représente la date de **la journée de négociation** pour laquelle les rapports de positions ont été compilés. Par exemple, si le rapport de positions reflète toutes les positions en cours à la fermeture de la séance de négociation du 2 avril, alors la «date du rapport» doit indiquer le 2 avril.

De plus, les rapports doivent être compilés pour tous les jours de négociation et transmis à la Bourse par l'intermédiaire de l'outil LOPR au plus tard à 9h00 (HE) le jour de négociation suivant. Pour les rapports LOPR, les fins de semaine et les jours où tous les marchés de la Bourse sont fermés (« Dérivés sur taux d'intérêt » et « Dérivés sur actions, sur devises, sur FNB, sur indices, contrats à terme sur actions et BTC ») ne constituent pas des journées de négociation. Les jours fériés de la Bourse peuvent être consultés sur le site Web de la Bourse https://www.m-x.ca/qui_jours_fr.php. Par souci de commodité, ces dates ainsi que leurs exigences correspondantes concernant les rapports LOPR sont inscrites ci-dessous.



Horaire des marchés de la Bourse du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2027

Date	Dérivés sur taux d'intérêt	Dérivés sur actions, sur devises, sur FNB, sur indices, contrats à terme sur actions et BTC	Est-ce une journée de négociation qui exige la compilation d'un rapport LOPR ?
2026			
Jeudi 1 janvier 2026 Jour de l'An	Fermé	Fermé	NON
Vendredi 13 février 2026 Jour précédant la Journée de la famille	Fermeture à 13 h 30	Horaire normal	OUI
Lundi 16 février 2026 Jour de la famille	Fermé	Fermé	NON
Jeudi 2 avril 2026 Jour précédant le Vendredi Saint	Fermeture à 13 h 30	Horaire normal	OUI
Vendredi 3 avril 2026 Vendredi Saint	Fermé	Fermé	NON
Vendredi 15 mai 2026 Jour précédant la Journée nationale des patriotes	Fermeture à 13 h 30	Horaire normal	OUI
Lundi 18 mai 2026 Journée nationale des patriotes	Fermé	Fermé	NON
Mardi 30 juin 2026 Jour précédant la Fête du Canada	Fermeture à 13h30	Horaire normal	OUI
Mercredi 1 juillet 2026 Fête du Canada	Fermé	Fermé	NON
Vendredi 31 juillet 2026 Jour précédant le congé civique	Fermeture à 13h30	Horaire normal	OUI
Lundi 3 août 2026 Congé civique	Fermé	Fermé	NON
Vendredi 4 septembre 2026 Jour précédant la Fête du travail	Fermeture à 13h30	Horaire normal	OUI
Lundi 7 septembre 2026 Fête du travail	Fermé	Fermé	NON
Mardi 29 septembre 2026 Jour précédant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	Fermeture à 13h30	Horaire normal	OUI



Date	Dérivés sur taux d'intérêt	Dérivés sur actions, sur devises, sur FNB, sur indices, contrats à terme sur actions et BTC	Est-ce une journée de négociation qui exige la compilation d'un rapport LOPR ?
Mercredi 30 septembre 2026 Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	Fermé	Horaire normal	OUI
Vendredi 9 octobre 2026 Jour précédant l'Action de grâce	Fermeture à 13h30	Horaire normal	OUI
Lundi 12 octobre 2026 Action de grâce	Fermé	Fermé	NON
Mardi 10 novembre 2026 Jour précédant le Jour du souvenir	Fermeture à 13 h 30	Horaire normal	OUI
Mercredi 11 novembre 2026 Jour du souvenir	Fermé	Horaire normal	OUI
Jeudi 24 décembre 2026 Veille de Noël	Fermeture à 13 h 30	Fermeture à 13 h 00 ¹	OUI
Vendredi 25 décembre 2026 Noël	Fermé	Fermé	NON
Lundi 28 décembre 2026 En remplacement du lendemain de Noël	Fermé	Fermé	NON
Jeudi 31 décembre 2026 Veille du jour de l'An	Fermeture à 13 h 30	Horaire normal	OUI
2027			
Vendredi 1 janvier 2027 Jour de l'An	Fermé	Fermé	NON

Finalement, veuillez-vous référer à la [Liste des frais de la Bourse](#), pour consulter les frais imposés lors de la soumission tardive ou la non-soumission des rapports LOPR.

L'exigence d'identifier correctement la **journée de négociation** pour laquelle les positions ont été compilées, demeure un élément critique qui permet à la Bourse de cumuler adéquatement les données LOPR, aux fins de surveillance des limites de position.

¹ Les marchés fermeront à 13 h 00 le 24 décembre 2026 sous réserve d'approbation du conseil d'administration

BTC : Opérations sur la base du cours de clôture ferme à 12 h 30 le 24 décembre 2026

Contrats à terme sur indices sectoriels ferme à 13 h 30 le 24 décembre 2026



La Division de la réglementation considère les exigences concernant les rapports LOPR comme étant un élément essentiel à la préservation de l'intégrité du marché. Le respect des exigences réglementaires associées aux rapports LOPR est donc de la plus haute importance pour la Bourse et sera suivi avec diligence et appliqué avec rigueur.

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation:

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal inc.